

# Examen annuel des engagements en matière de services pour 2023

Chaque année, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) procède à un examen officiel de [l'engagement de la CVMO en matière de service](#), ce qui suppose une évaluation complète de toutes ses normes de service et de tous ses délais. Le présent document décrit les modifications apportées aux normes de service depuis l'examen annuel précédent [annoncé le 28 juin 2022](#).

## Résumé des modifications

La CVMO tient compte d'un certain nombre de facteurs dans l'évaluation annuelle des normes de service. Les facteurs suivants ont motivé les modifications apportées cette année : notre capacité de réaction à l'évolution des conditions du marché, en tenant compte des mises à jour réglementaires (comme les modifications aux instruments nationaux), des mises à jour de nos processus et des efforts soutenus de la CVMO pour assurer plus de transparence à ses intervenants. De plus, nous avons mis à jour certaines descriptions des normes de service pour tenir compte des changements structurels et de gouvernance (comme la scission du [Tribunal des marchés financiers](#), une division d'arbitrage indépendante de la CVMO).

Bien que le processus d'examen annuel fournisse un point de référence officiel utile pour se pencher sur les normes de service de la CVMO, nous demeurons souples et adaptables aux changements tout au long de l'année, et nous pouvons effectuer des mises à jour au besoin. Au début de 2023, la CVMO [a annoncé](#) qu'elle reviendra à ses échéanciers antérieurs en ce qui a trait aux examens de prospectus en prévision de l'examen annuel de cette année. Ces mises à jour figurent dans le résumé des modifications ci-dessous.

Les normes de service suivantes ont été **mises à jour** depuis l'examen annuel précédent. Ces modifications sont présentées de façon plus détaillée dans la section suivante.

- 3.1 et 3.2 *Prospectus : Délivrance des lettres de commentaires*
- 3.6 *Modifications apportées au prospectus (avant que la CVMO délivre une lettre de commentaires): Prospectus abrégé ou préalable de base*
- 4.1 and 4.2 *Demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)*
- 6.6 *Avis d'annulation d'un particulier ou de statut de particulier autorisé*
- 7.5 *Examens de la conformité : Inscrits*
- 8.1 and 8.2 *Demande de dossiers de la CVMO*
- 9.2 and 9.3 *Rampe de lancement de la CVMO: Formulaire de demande de soutien*

En outre, les deux normes de service ci-dessous relatives à la reconnaissance, à la désignation et à l'exemption de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marchés ont été supprimées, car le volume de demandes applicables à cette norme est minime. La CVMO continuera de traiter ces demandes dans les délais actuels, y compris en publiant une lettre de commentaires dans les 20 jours ouvrables et en effectuant notre examen dans un délai de six à neuf mois. Ces délais figurent également sur notre [page Web](#) sur la réglementation du marché.

- 4.3 and 4.4 *Demande de reconnaissance, de désignation et d'exemption de la reconnaissance*

## Normes de service mises à jour

Les tableaux suivants **mettent en évidence les modifications** apportées à nos normes de service depuis l'examen annuel précédent. À l'exception des modifications apportées aux normes relatives aux prospectus<sup>1</sup> qui sont entrées en vigueur le 9 janvier 2023, toutes les autres modifications aux normes de service énumérées ci-dessous seront appliquées dans le cadre de nos relations avec vous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### Lorsque vous déposez un document auprès de nous

#### Prospectus : Dépôt pour un dépôt préalable d'un prospectus confidentiel ou un prospectus provisoire ou pro forma<sup>1</sup>

Description	Norme de service
Délivrance de lettres de commentaires pour le dépôt préalable d'un prospectus confidentiel ou le prospectus ordinaire ou simplifié	<b>3.1</b> Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les <b>15 10</b> jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) ou de l'accusé de réception (dépôt préalable d'un prospectus confidentiel) et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins ou <b>85% 80 %</b> de tous les dépôts reçus).
Délivrance de lettres de commentaires pour le prospectus abrégé ou préalable de base	<b>3.2</b> Nous fournirons une première lettre de commentaires dans les <b>5 3</b> jours ouvrables suivant la date de la réception préliminaire et des documents connexes sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <b>90% 80 %</b> de tous les dépôts reçus).

#### Modifications apportées au prospectus : Dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire ou en cours<sup>1</sup>

Lors du dépôt d'une modification apportée à un prospectus provisoire *avant* que la CVMO délivre une lettre de commentaires concernant les documents de prospectus provisoire :

Description	Norme de service
Prospectus abrégé ou préalable de base	<b>3.6</b> Nous enverrons notre lettre de commentaires à la plus reculée de ces deux dates : soit <b>5 3</b> jours ouvrables après la date de la réception pour la modification du prospectus provisoire, soit la date d'échéance initiale pour la lettre de commentaires (notre objectif est de répondre à au moins <b>90% 80%</b> de tous les dépôts reçus).

<sup>1</sup> Les normes relatives aux prospectus 3.1, 3.2 et 3.6 ont été mises à jour le 9 janvier 2023. Consultez le [communiqué de presse](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

## Demande de dispense : Dépôt d'une demande de dispense (à l'exclusion de la dérogation aux demandes de reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché)

Description	Norme de service
Délivrance des lettres de commentaires	<b>4.1</b> Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les <b>15 10</b> jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins <b>85 % 80 %</b> de toutes les demandes reçues).
Communication de notre décision	<b>4.2</b> Nous prendrons une décision à l'égard des demandes de dispense régulières dans les <b>45 40</b> jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes de dispense régulières reçues).  <i>Remarque : L'examen des demandes qui soulèvent des questions complexes ou de nouvelles questions de politique prendra plus de temps; nous fournirons des points de communication réguliers pour vous informer de nos progrès au moins toutes les deux semaines.</i>

## Demande de reconnaissance, de désignation et d'exemption de la reconnaissance<sup>2</sup>

Description	Norme de service
Délivrance des lettres de commentaires	<del><b>4.3</b> Nous enverrons une première lettre de commentaires dans les 20 jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète ou adéquate sous une forme acceptable (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes régulières reçues).</del>
Achèvement de l'examen	<del><b>4.4</b> Nous terminerons notre examen dans les 6 à 9 mois suivant la réception d'une demande définitive pour les questions régulières (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de toutes les demandes régulières reçues).</del>

## Avis d'annulation d'un particulier ou de statut de particulier autorisé

Description	Norme de service
Lorsque la personne a quitté la société qui la parrainait en bonne et due forme	<b>6.6</b> Nous terminerons notre accusé de réception d'un avis d'annulation <u>d'un particulier ou de statut de particulier autorisé</u> dans les 24 heures suivant la réception <u>des dépôts habituels</u> (notre objectif est de répondre à 100 % de tous les dépôts reçus).

<sup>2</sup> Les normes de service 4.3 et 4.4 relatives à la reconnaissance, à la désignation et à l'exemption de la reconnaissance pour les entités d'infrastructure de marché ont été retirées de l'engagement de service de la CVMO, car le volume de demandes applicables à cette norme est minime. La CVMO continuera de traiter ces demandes dans les délais actuels, y compris en publiant une lettre de commentaires dans les 20 jours ouvrables et en effectuant notre examen dans un délai de six à neuf mois.

## Examens de la conformité : Inscrits

Description	Norme de service
Évaluation fondée sur le risque de la conformité de l'inscrit à la législation sur les valeurs mobilières et les contrats à terme sur marchandises de l'Ontario	<p><b>7.5</b> Nous terminerons notre examen et communiquerons nos <b>conclusions aux fins des examens de conformité des cours habituels dans les 14 semaines suivant la première réunion</b> constatations dans les <b>12 semaines suivant la réunion initiale</b> avec l'inscrit (notre objectif est de répondre à au moins 80 % de tous les examens, à l'exception des balayages.)</p> <p>Pour les examens menés en tant que balayage, les constatations sont coordonnées dans toutes les entreprises sélectionnées pour le balayage et, par conséquent, il faudra au personnel plus de temps pour communiquer nos constatations.</p> <p><i><b>Remarque :</b> En règle générale, le temps consacré à un examen dépend de la qualité et de l'efficacité de votre programme de conformité existant ainsi que de la disponibilité du personnel clé et de la rapidité de vos réponses à nos demandes de renseignements.</i></p>

## Lorsque vous demandez des dossiers de la CVMO

### Demande de dossiers de la CVMO : Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel

Description	Norme de service
Demande de copies de documents déposés <b>une société ou des documents d'audience du Tribunal</b> par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission <sup>3</sup> accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information	<p><b>8.1</b> Nous accuserons réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant.</p> <p><b>8.2</b> Nous répondrons à votre demande dans les 5 jours ouvrables suivants (notre objectif est de répondre à au moins 90 % de tous les dépôts reçus).</p> <p><b>Pour certains types de demandes, y compris les demandes de dépôts historiques d'une société ou les documents d'audience du Tribunal, nous pouvons vous demander de plus amples renseignements ou vous faire savoir que nous avons besoin de plus de temps.</b></p> <p>Pour certains types de demandes, y compris les demandes de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission qui se trouvent dans les archives, nous pourrions vous demander de fournir plus de renseignements ou vous faire savoir que nous avons besoin de plus de temps.</p>

<sup>3</sup> **Cela ne s'applique pas aux dossiers relatifs aux procédures en cours devant le Tribunal.** N'inclut pas les dossiers liés aux instances actuelles devant la Commission. Ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.

## Si vous demandez l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO

### Formulaire de demande de soutien

Description	Norme de service
Examen de l'admissibilité	<p><b>9.2</b> Nous communiquerons avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien <b>rempli</b> (notre objectif est de répondre à 80 % de tous les formulaires de demande de soutien examinés).</p> <p>Si votre entreprise peut bénéficier de l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO, nous communiquerons avec vous pour programmer une réunion. Si votre entreprise n'est pas admissible au soutien de la Rampe de lancement de la CVMO, nous vous expliquerons pourquoi.</p>
Fourniture de soutien aux entreprises admissibles	<p><b>9.3</b> Dans le cadre d'un appel téléphonique ou d'une réunion en personne, nous fournirons un soutien direct dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien <b>rempli</b> (notre objectif est de répondre à 80 % de toutes les réunions programmées).</p>